

Caisse Nationale de Santé d'Gesondheetskeess

**Conférence de Presse
22 décembre 2008**

Ordre du jour

- Présentation de la nouvelle institution
- Informations pratiques en relation avec la nouvelle institution

Participants

- M. le Ministre Mars DI BARTOLOMEO
Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
- M. Jean-Marie FEIDER
Président de la Caisse nationale de santé (CNS)
- M. René PIZZAFERRI – Représentant des salariés
- M. Armand DREWS – Représentant des salariés
- M. Marcel MERSCH – Représentant des salariés
- M. Joe SPIER – Représentant des salariés
- Mme Fabienne LANG – Représentante des employeurs
- M. François ENGELS – Représentant des employeurs

La Caisse Nationale de Santé se prépare

- A l'origine, la loi du 13 mai 2008 portant création d'un statut unique pour les salariés du secteur privé
 - Les ouvriers et les employés privés, et dans une certaine mesure également les professions libérales, les indépendants et les professions agricoles, bénéficient d'un « statut unique » en matière de droit du travail et de la sécurité sociale
- Trois axes restructurent les missions de la CNS
 - La qualité et la performance du service aux bénéficiaires
 - La participation à l'optimisation des dépenses de santé
 - La maîtrise des coûts de fonctionnement
- Inscription de ses missions dans la perspective élargie du domaine de la santé

Jour J-10 : la CNS se présente

- La Caisse Nationale de Santé devient l'interlocuteur commun de tous les assurés en matière de prestations d'assurance maladie et d'assurance dépendance
 - Par la fusion de l'UCM et des six Caisses de maladie du secteur privé : CMEP, CMO, CMEA, CMOA, CMA et CMPI
 - Sous une nouvelle dénomination et avec une nouvelle identité visuelle (nouveau logo)
 - Avec un nouvel organigramme, signe de sa restructuration organisationnelle profonde accompagnée d'une redéfinition de l'offre de services à la population assurée au travers d'un siège social et d'un réseau de 18 agences locales

La CNS en son siège



CNS

d'Gesondheetskeess

Bureaux

125, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Téléphone 27 57-1

Fax 27 57-2758

E-mail cns@secu.lu

Site-internet www.cns.lu

Quatre adresses postales de contact

Caisse Nationale de Santé
Présidence et Directions
L-2978 Luxembourg

Caisse Nationale de Santé
Département des Indemnités Pécuniaires
L-2979 Luxembourg

Caisse Nationale de Santé
Département des Prestations en Nature (Remboursements)
L-2980 Luxembourg

Caisse Nationale de Santé
Département Prestataires
B.P. 1023
L-1010 Luxembourg

La CNS dans tout le pays

- A partir du 5 janvier 2009, un réseau de 18 agences locales ouvertes de 8:30 à 11:30 et de 13:00 à 16:00 et accessibles à chaque assuré selon ses convenances

Bettembourg

Clervaux

Diekirch

Differdange

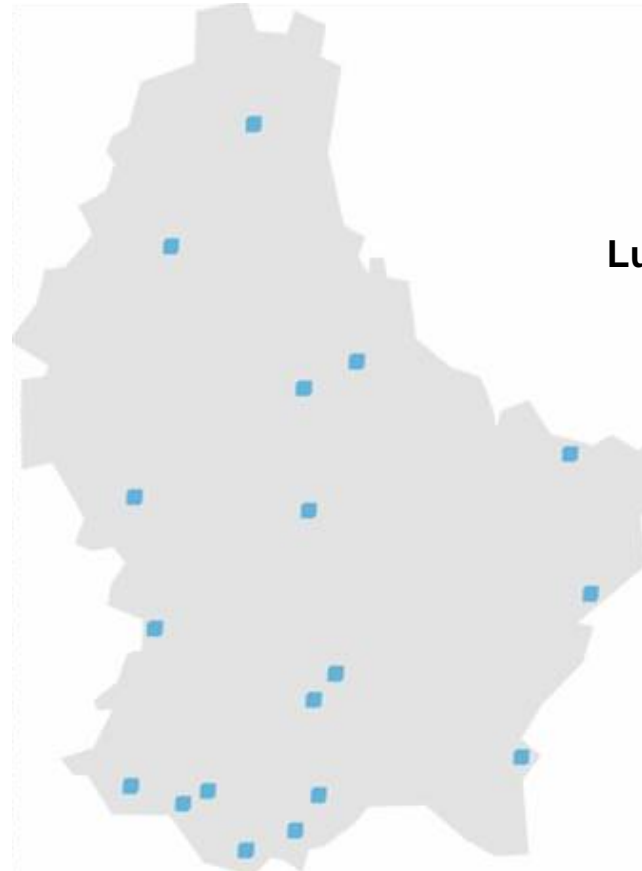
Dudelange

Echternach

Esch/Alzette

Esch/Alzette Schlassgoard

Ettelbruck



Grevenmacher
Luxembourg Hollerich

**(agence ouverte
de 8:30 à 16:00)**

Luxembourg Ville

Mersch

Redange/Attert

Remich

Rumelange

Steinfort

Wiltz

Le modèle de gouvernance

- Un comité directeur gère l'institution de sécurité sociale
 - Représentation paritaire des partenaires sociaux
 - Etat représenté par le président fonctionnaire
 - Président désigné au 01.01.2009 : M. Jean-Marie FEIDER
- La composition du comité directeur varie selon les trois risques couverts
 - Prestations en nature
 - Prestations en espèces
 - Prestations de l'assurance dépendance
- Des commissions peuvent épauler le Comité directeur dans ses attributions

La composition du comité directeur

- Le Président
- 16 représentants des partenaires sociaux, parmi lesquels sont désignés deux vice-présidents
 - la **Chambre des salariés** désigne
 - 5 délégués des salariés du secteur privé
 - 1 délégué des cheminots
 - la **Chambre des fonctionnaires et employés publics** désigne
 - 1 délégué des salariés du secteur étatique
 - 1 délégué des salariés du secteur communal
 - la **Chambre de commerce** et la **Chambre des métiers** désignent
 - chacune 1 délégué des non-salariés
 - 5 délégués des employeurs suivant une clé de répartition à déterminer par RGD sur proposition des dites chambres
 - la **Chambre d'agriculture** désigne
 - 1 délégué des non-salariés

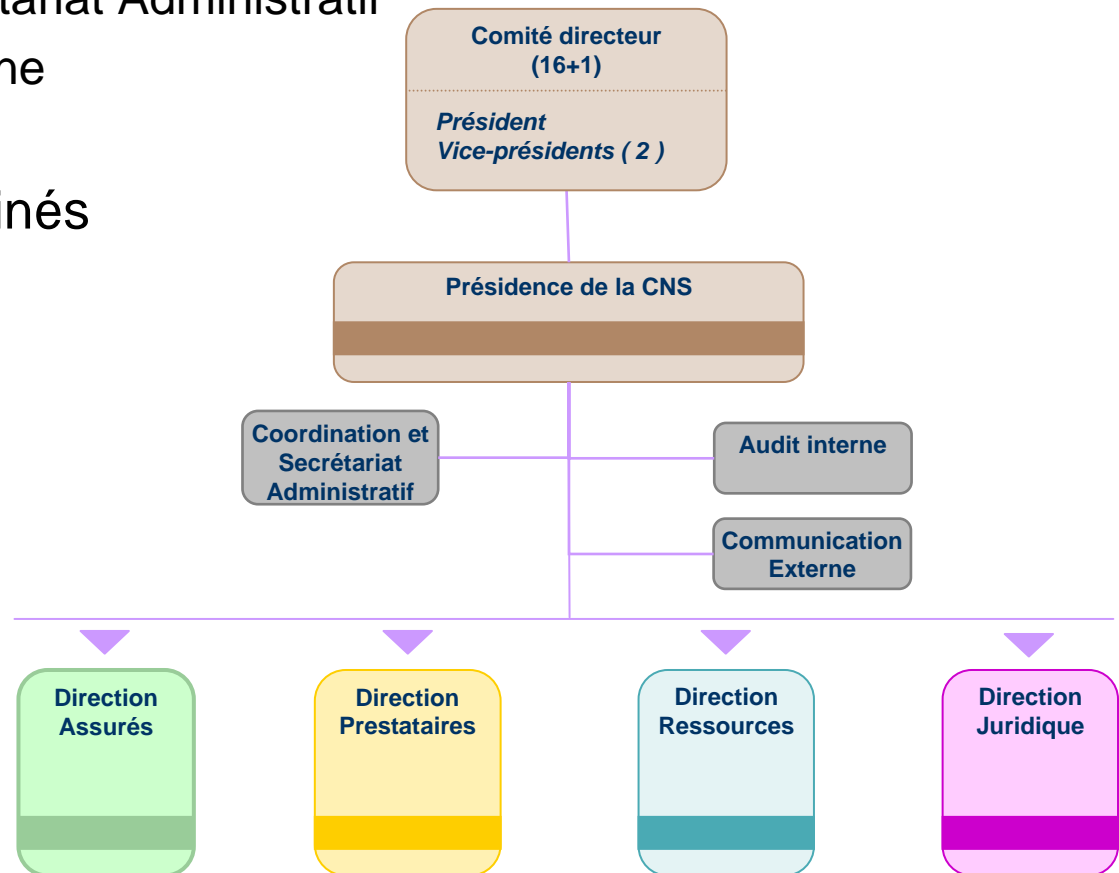
Les attributions du comité directeur

Il appartient au comité directeur notamment :

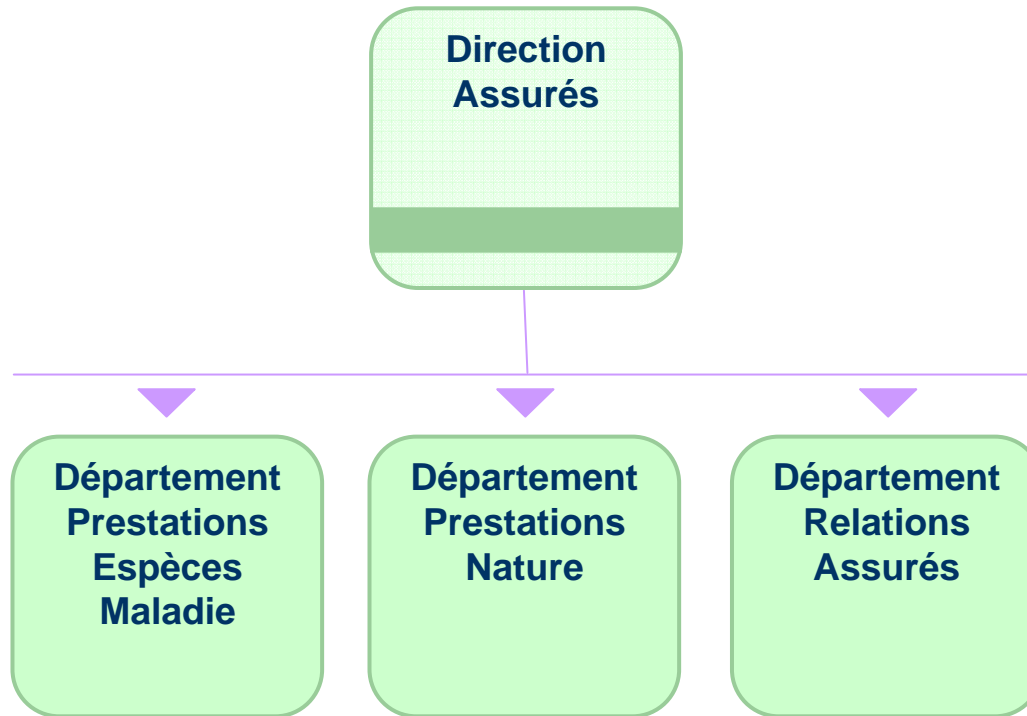
- de statuer sur le budget annuel global de l'assurance maladie-maternité
- d'établir la programmation pluriannuelle
- de refixer les taux de cotisation
- de statuer sur le décompte annuel global des recettes et des dépenses ainsi que sur le bilan de l'assurance maladie-maternité
- d'établir les **statuts réglant**, dans la limite des dispositions légales réglementaires et conventionnelles, **tout ce qui concerne les prestations**
- d'établir les règles relatives au fonctionnement de la CNS
- de préparer les négociations à mener par le président ou son représentant avec les prestataires de soins et de se prononcer sur le résultat de ces négociations
- de gérer le patrimoine immobilier propre à la caisse
- de prendre les décisions concernant le personnel de la caisse

Le nouvel organigramme

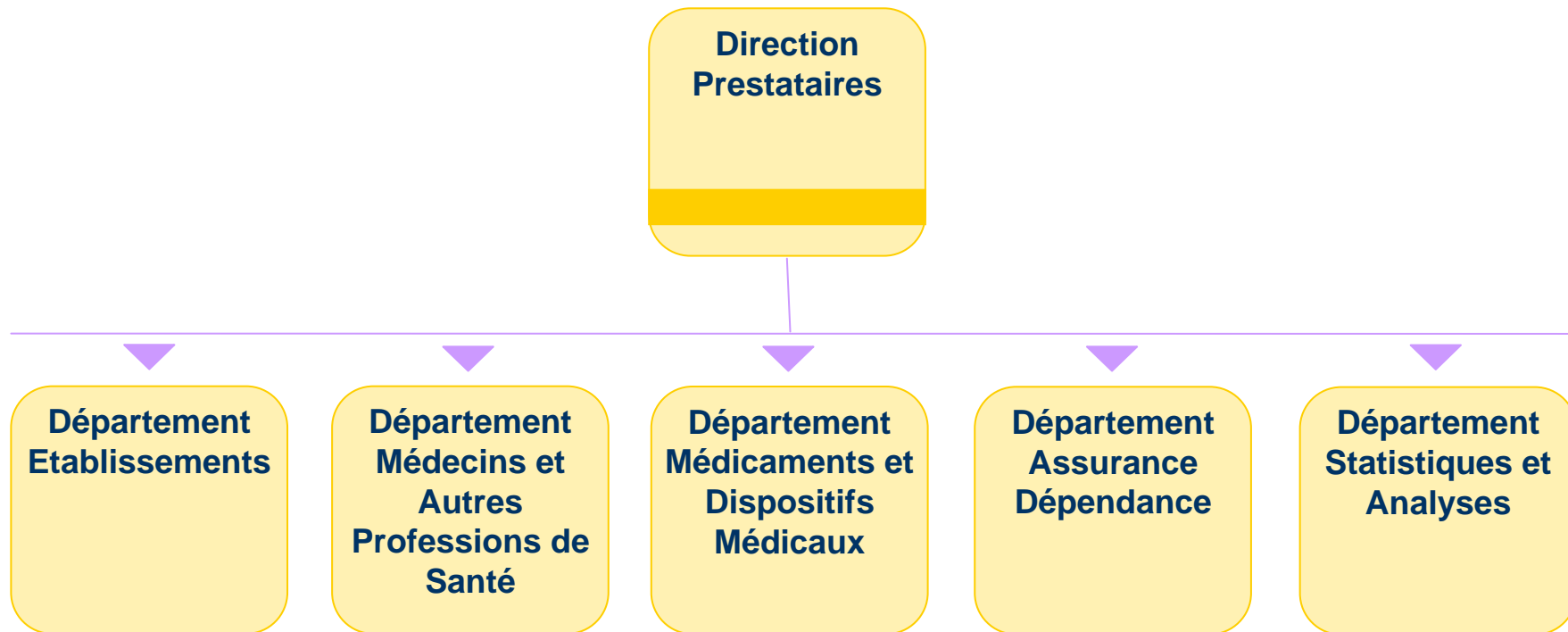
- Une Direction Générale composée de 4 Directions avec des unités rattachées directement au Président
 - Coordination et Secrétariat Administratif
 - Communication Externe
 - Audit Interne
- 16 **Départements** déclinés en **Services**



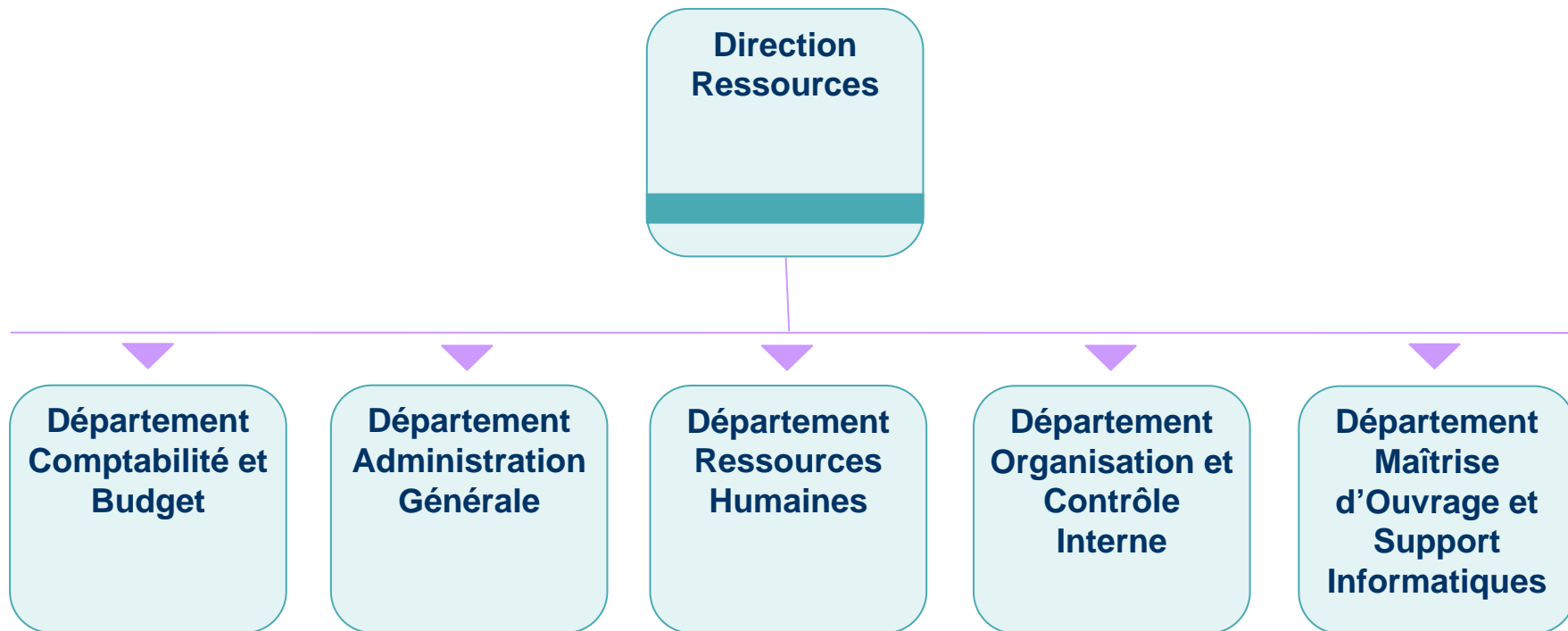
La Direction Assurés



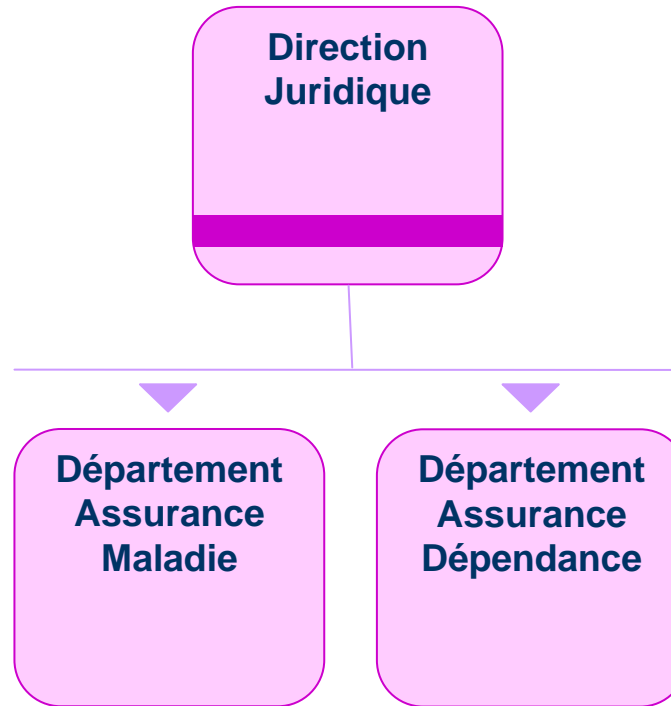
La Direction Prestataires



La Direction Ressources



La Direction Juridique



Le service central de gestion des incapacités de travail

- Tous les certificats médicaux sont à adresser au siège de la CNS

Caisse Nationale de Santé
Département des Indemnités Pécuniaires
L-2979 Luxembourg

- La continuation de la rémunération par l'employeur s'applique pour une durée moyenne de 13 semaines. Après cette période, la CNS assure le versement des indemnités pécuniaires de maladie calculées sur base de la rémunération touchée lors des mois précédant l'incapacité de travail

Les agences locales à partir du 5 janvier 2009

- Information et documents administratifs
- Procédure exceptionnelle de remboursement des prestations en nature par chèque
 - Moyennant une double condition
 - Les factures ou mémoires d'honoraires sont acquittés depuis moins de 15 jours au jour de leur présentation
 - Le montant des factures ou mémoires d'honoraires atteint au moins 100 €
 - Modalités pratiques
 - Si l'assuré sollicite une tierce personne pour présenter des factures ou mémoires d'honoraires à une agence, cette personne devra être munie d'une procuration dûment signée de la part de l'assuré sauf dans les situations suivantes :
 - conjoints vivant sous le même toit
 - parents et enfants (majeurs et mineurs) vivant sous le même toit.
 - Les chèques émis sont encaissables sans frais ni aucune retenue auprès de toute agence de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat


L'information des assurés

- Lettre à tous les assurés
 - En allemand pour les assurés de nationalité allemande
 - En français pour les autres assurés
- Réseau des agences locales
- Site internet www.cns.lu en ligne dès le 1^{er} janvier 2009


INFORMATIONS PRATIQUES | PLAN DU PORTAIL | RECHERCHE OK | VERSION MALVOYANTS | T | T

Caisse Nationale de Santé | Téléphone: 27 57 - 1 | 125, route d'Esch | L-1471 Luxembourg | cns@secu.lu

LÉGISLATION | PUBLICATIONS | CONTACT




Bienvenue à la Caisse Nationale de Santé en ligne. La CNS - encore appelée d'Gesondheetskeess - et son réseau d'agences locales se présentent à vous.




Assurés

Informations, documents et liens utiles en matière de sécurité sociale concernant les assurés du secteur privé



Employeurs

Informations, documents et liens utiles en matière de sécurité sociale concernant les employeurs au Luxembourg



Professionnels de santé

Informations, documents et liens utiles en matière de sécurité sociale concernant les professionnels de santé au Luxembourg

NEWS

15.12.2008 | ACTUALITÉ

Mutualité des employeurs

Visitez les nouveau site de la Mutualité des employeurs. ([vers le site](#))

11.11.2008 | ACTUALITÉ

frfr fr fr rrf rrf fr rfr rr rfr

frfr fr fr rrf rrf fr rfr rr rfr
frfr fr fr rrf rrf fr rfr rr rfr
frfr fr fr rrf rrf fr rfr rr rfr
frfr fr fr rrf rrf fr rfr rr rfr
frfr fr fr rrf rrf... | [plus](#)

04.11.2008 | PRÉVENTION

saldsaed sadhsad sadz hs u dsaid asd as sadasoidh

saldsaed sadhsad sadz hs u dsaid asd as sadasoidh
sadsaodhsaidsia dsai sidg sidiosua dsa dsgd usgd sidskgsdai a

Au nom de la CNS d'Gesondheetskeess et de ses collaborateurs

Merci pour votre attention



Et meilleurs vœux ... de santé !